

Département de la Loire

Commune d'ECOCHE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Claude Gibaud, Clémence Charliot, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Brigitte Pironin, Tina Hormann, Nathalie Viallon, Yves Stella, Stéphane Vallet.

Absents excusés : Marie Breda (Pouvoir à Philippe Dussel), Séverine Polloce (Pouvoir à Jean-Charles Butaud), Jean-Michel Plassard (Pouvoir à Clémence Charliot)

Secrétaire de séance : Nathalie Viallon

- ➔ Approuve le compte-rendu de la séance du 24 juin 2025,
- ➔ Présentation de Nicolas MATRAY et Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente de la Communauté de Communes, sur le transfert de la compétence eau potable.
- ➔ Prend connaissance des rapports des diverses commissions :

FINANCES

- Est informé que suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, il convient de signer une convention définissant ainsi les biens meubles et immeubles mis à disposition. A l'unanimité le Conseil accepte.
Il est également nécessaire de transférer la somme perçue en FCTVA assainissement, soit 2 720.44 €. Pour ce faire il est indispensable de prendre une décision modificative. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Est informé des demandes de subvention de la « Maisonnée » de Belmont de la Loire ainsi que de l'Amicale des Donneurs de Sang de Cuinzier. Monsieur le Maire propose la somme de 100 € à chacun. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- Est rappelé que les bois sectionnaux devaient participer à la rénovation du Bâtiment Abbé Larue à hauteur de 51 853 €.

Le Conseil accepte la participation comme suit :

	Résultat clôture 2024	Réserves pour charges derniers exercices	(3) Disponible	Prélevement prévu d'origine	Prélevement à effectuer	Reste après ce prélevement et Réserve 3 exercices
QUICHERE	131 423.50	23 163.00	108 260.50		28 993.82	79 266.68
JUIN	24 550.23	6 334.00	18 216.23		4 878.58	13 337.65
FOREST	14 809.84	2 431.00	12 378.84		3 315.24	9 063.60
JUIN/FOREST	35 875.21	5 896.00	29 979.21		8 028.89	21 950.32
FILLON/FOR	29 272.01	4 492.00	24 780.01		6 636.47	18 143.54
TOTAUX	235 930.79	42 316.00	193 614.79		51 853.00	141 761.79

La section Bourg-Forest n'est pas prise en compte, car elle ne pourra pas assumer les futures charges de fonctionnement.

- Est informé que la Commune va recevoir 9 848 € de FPIC (Fonds Péréquation des ressources Intercommunales et Communale).
- Est informé de l'obligation employeur de proposer une Couverture Santé à ses employés à compter du 01 janvier 2026. Le Centre de Gestion a lancé les consultations. C'est la MNT qui a été retenue. La participation employeur doit être de 15 € minimum.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 15 €. Le Conseil accepte à l'unanimité

- Est rappelé au Conseil que suite aux travaux de renouvellement de canalisations aux Ardillats, un nouveau devis a été établi pour un montant de 11 459.69 € HT soit 13 751.63 € TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- Est informé que plusieurs dons ont été faits pour le compte du CCAS.
- Est rappelé au Conseil que la Commune d'Ecoche a été placée en zone FRR « France Ruralité Revitalisation ». Cela présente divers avantages, parmi eux la possibilité d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 ans les entreprises nouvellement implantées sur la commune. A l'unanimité, le Conseil accepte.
- Est rappelé au Conseil de la volonté de mettre des spots à la salle des sports à détecteur de présence de façon à éclairer les parkings. Un devis a été demandé à la société JudiService. Le montant est de 2 078.28 € HT soit 2 493.94 € TTC. La décision a été prise de reporter cet investissement ultérieurement.

ECOLE

- Est informé que les travaux de rénovation de la cour de l'école ont été faits cet été, à l'exception de la pelouse. Les travaux devraient se terminer prochainement. L'APE finance quelques jeux comme un pont de singe, une cabane et un tableau ardoise.

TRAVAUX

- Est informé que l'association « Les Amis de l'Etang » va vider l'étang l'année prochaine. A cette occasion, les pêcheurs demandent de reprendre certaines berges. Le montant estimatif du devis est de 5 350 € HT soit 6 420 € TTC. Comme les fois précédentes, l'association prendra une partie à sa charge.
Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département. Le Conseil accepte à l'unanimité.

VOIRIE

- Est informé que les travaux de voirie sur la Route de Juin ont été entrepris courant Juillet. Les travaux sur la Route du Relais de Poste à la Route du Châtelet seront effectués d'ici la fin d'année.
- Est informé de la demande de goudronner le chemin de la Madone. Le Conseil refuse mais accepte de le ré-empierre.
- Est informé de la demande d'un administré de goudronner le chemin allant de la Croix de la Fin au Chemin de Goutte Michel. Le Conseil refuse.

AFFAIRES DIVERSES

- Est informé que la convention avec la poste arrive à son terme. Afin de conserver les services de l'Agence Postale, il est nécessaire de la renouveler. La poste propose une durée de 1 an ou 9 ans. Le Conseil accepte le renouvellement de la convention pour une durée de 9 ans.
- Est informé de l'installation du radar pédagogique, de la rénovation du Monument aux Morts.
- Est informé du changement des horaires de la secrétaire de mairie. Dorénavant présence le mercredi matin à la place du jeudi après-midi. Les horaires d'ouverture restent inchangés.
- La date du prochain conseil est fixée au mardi 25 novembre 2025.

LISTES DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 15

2025D-62	Délibération PV transfert biens mobiliers et immobiliers – budget Assainissement	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-63	Décision Modificative N° - FCTVA Assainissement	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-64	Subvention « La Maisonnée »	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-65	Subvention « Amicale des donneurs de sang »	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-66	Participation des Bois à la Rénovation du Bâtiment Pontbrenon	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-67	Adhésion au service Protection Sociale Complémentaire CDG42	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-68	Devis Chavany Canalisations Ardillats	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-69	Zone FRR – Exonération taxe foncière bâtie	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-70	Renforcement des berges de l'Etang de la Quichère	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-71	Renouvellement convention avec la Poste	ACCEPTE A L'UNANIMITE

A handwritten signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'EC... 42" around a central emblem.